



l'oxygène
à la source

N°242-23

**ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX – DESSERTE EAUX USEES
DES LIEUX-DITS « VILLARD-VESONNE » - AVENANT N° 1 AVEC L'ETUDE BOUVET & GUYONNET
(MANDATAIRE JUDICIAIRE REPRESENTANT LA SOCIETE ALCIATO BOUVARD)**

Nombre de membres en exercice : 21 Présents : 18 Représentés : 0 Quorum : 11

**Délibérations
du Bureau Syndical
Séance du 13 novembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize novembre à onze heures et demie, le Bureau du Syndicat Mixte du Lac d'Annecy, dûment convoqué en date du 7 novembre 2023, s'est réuni au siège du SILA, sous la présidence de Pierre BRUYERE. M. Anthony GRANGER est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND ANNECY

Mmes, MM. Michel BEAL, Franck BOGEY, Pierre BRUYERE, Anthony GRANGER, Fabienne GREBERT, Frédérique LARDET, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Christina MALAPLATE, Christian MARTINOD, Christian ROPHILLE, Gilles VIVIANI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

M. Philippe PRUD'HOMME

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALLEES DE THONES

M. Pierre BARRUCAND

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

M. Guy DEMOLIS

COMMUNAUTE DE COMMUNES FIER ET USSES

Mme Séverine MUGNIER

COMMUNAUTE DE COMMUNES RUMILLY TERRE DE SAVOIE

M. Roland LOMBARD

COMMUNAUTE DE COMMUNES USSES ET RHONE

M. Jean-Yves MÂCHARD

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

MM. Didier SARDA, Yohann TRANCHANT, Emmanuel GEORGES

PARTICIPAIENT EGALEMENT

M. Jacques DALEX (suppléant de M. Philippe PRUD'HOMME)

Mmes et MM. Valérie GUICHARD, DGS, Pascale ABADIE, DGAS, Sonia PAPES, Directeur Financier, Armand PAVOUX, Directeur Ressources Humaines et Vie au Travail, William PERRIER, Directeur Exploitation Assainissement, Christophe VACHON, Directeur Etudes & Travaux, Damien ZANELLA, Directeur Environnement cycle de l'eau, Camille MARGUIGNOT, Service Assemblées Secrétariat.

ASSAINISSEMENT EAUX USEES – COMMUNE DE FAVERGES-SEYTHENEX – DESSERTE EAUX USEES DES LIEUX-DITS « VILLARD-VESONNE » - AVENANT N° 1 AVEC L'ETUDE BOUVET & GUYONNET (MANDATAIRE JUDICIAIRE REPRESENTANT LA SOCIETE ALCIATO BOUVARD)

Exposé de Christian ROPHILLE,

En application de la délibération n° 101-20 du Bureau du 9 mars 2020, le SILA a conclu un marché de travaux ayant pour objet la desserte eaux usées des lieux-dits « Villard-Vesonne » sur la commune de Faverges-Seythenex, avec la société ALCIATO BOUVARD, pour un montant de 283 000,20 € HT.

La société ALCIATO BOUVARD a été placée en redressement judiciaire le 1^{er} février 2023 et cédée à l'entreprise BASSO PIERRE & FILS à compter du 1^{er} juin 2023. Sa liquidation judiciaire a ensuite été prononcée le 20 juin 2023 en nommant comme mandataire judiciaire l'ETUDE BOUVET ET GUYONNET, notamment pour les prestations ayant été effectuées avant le 1^{er} juin 2023.

Il convient, par voie d'avenant n° 1, de prendre en compte les aléas suivants :

- Obligation de mettre en place un cloutage sur 60 cm dans toute la partie « champ » lié à la faible pente et à la mauvaise qualité du terrain ;
- Sur-largeurs de tranchées sur la route du Villard causées par la mauvaise qualité du terrain renforcées par les mauvaises conditions météorologiques impliquant une augmentation des matériaux extraits, et en conséquence une augmentation des volumes de matériaux d'apports et des réfections de chaussée plus conséquentes ;
- Travaux de voirie demandés à l'entreprise par la commune de Faverges-Seythenex, qui ont fortement diminués la cadence de pose du réseau d'assainissement ;
- Présence de réseaux et d'ouvrages non référencés dans les DT/DICT.

Afin de prendre en compte ces aléas, il convient en conséquence :

- D'ajouter un nouveau prix :

Désignation	PU € HT
121104 – Matériau de remplacement en tranchée 40/70	29,20 € HT/m ³

- De modifier le délai d'exécution du marché, comme suit :
 - Délai d'exécution initial : 4 mois
 - Avenant n° 1 : + 2 mois et 2 semaines
 - Nouveau délai d'exécution : 6 mois et 2 semaines
- De prendre en compte l'augmentation du montant du marché par voie d'avenant n°1, comme suit :
 - Montant initial du marché : 283 000,20 € HT
 - Avenant n° 1 : + 16 992,52 € HT
 - Nouveau montant du marché : 299 992,72 € HT

Toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

La Commission d'appel d'offres a donné un avis favorable le 23 octobre 2023.

Les membres du Bureau sont invités à :

1. approuver l'avenant n° 1 présenté,
2. autoriser le Président à le signer.

- A D O P T É -
à l'unanimité

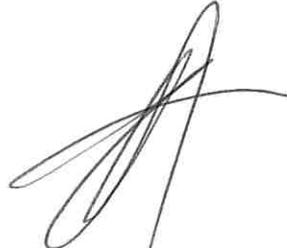
N'ont pris part au vote que les délégués des EPCI ayant transféré la compétence Assainissement (Grand Annecy, CC Fier & Ussets, CC Sources du lac d'Annecy).

Voix POUR : 14
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0
Non votants : 0

Par délégation,
Pascale ABADIE,
Directeur Général Adjoint des Services



M. Anthony GRANGER,
Secrétaire de séance



Acte reçu à la Préfecture
Le 17 NOV. 2023
Publié le 17 NOV. 2023

Exécutoire le 17 NOV. 2023
Le Président
Pierre BRUYERE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président du SILA dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication ou à compter de la réponse du SILA, si un recours gracieux a été préalablement déposé.